

## Garantir la gestion du plan directeur et la coordination des activités ayant des répercussions sur l'espace

### Objectif

La Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (responsabilité: Office des affaires communales et de l'organisation du territoire [OACOT]) garantit la transparence et la coordination des activités ayant des répercussions sur l'espace à l'intention du Conseil-exécutif et d'autres organes décisionnels. L'objectif est d'intégrer au niveau qui convient les priorités de la politique d'organisation du territoire énoncées par le plan directeur dans les processus tant politiques qu'administratifs.

- Objectifs principaux:**
- G Promouvoir une coopération axée sur la recherche de solutions et l'efficacité
  - H Harmoniser le programme de législature, le plan intégré "mission-financement" et le plan directeur
  - I Examiner périodiquement les effets obtenus au moyen d'un controlling

### Intervenants

Canton de Berne Chancellerie d'Etat  
 JCE  
 OACOT  
 Toutes les Directions

### Réalisation

- A court terme jusqu'en 2018
- A moyen terme entre 2018 et 2022
- Tâche durable

### Etat de la coordination en général:

Coordination réglée

**Responsabilité:** JCE

### Mesure

L'appréciation et l'harmonisation des affaires stratégiques du gouvernement ayant des répercussions sur l'espace font partie du cahier des charges de la Conférence de coordination espace - transports - économie (CETE). La coordination, en la matière, incombe à l'OACOT.

### Démarche

La CETE garantit l'harmonisation des affaires et l'OACOT assume une fonction de coordination.

### Interdépendances/objectifs en concurrence

Les travaux doivent être étroitement coordonnés avec ceux qui ont lieu dans le cadre de NOG.

### Etudes de base

### Indications pour le controlling